

Examen en vue du recrutement et de la constitution des réserves
de recrutement d'agents de sécurité bilingues

Vous recherchez un emploi passionnant et polyvalent ? Voulez-vous devenir notre nouveau collègue ?

La Chambre des représentants organise un examen en vue du recrutement et de la constitution des réserves de recrutement d'agents de sécurité bilingues.

Qui sommes-nous ?

Le cœur de la politique belge bat à la Chambre des représentants. Les 150 députés, élus directement tous les cinq ans, représentent l'ensemble de la population belge. Ils débattent ensemble de questions de société et veillent à ce que nos lois soient adaptées à l'évolution rapide de notre environnement. Les députés contrôlent également le gouvernement fédéral. Le débat et le contrôle sont de première importance dans une démocratie.

La Chambre fonctionne grâce à la collaboration de quelque 600 fonctionnaires motivés, qui travaillent chaque jour pour soutenir les députés dans leur travail. Les valeurs fondamentales des fonctionnaires de la Chambre sont la motivation, l'intégrité, le respect, l'esprit d'équipe et la flexibilité.

Quelle sera votre fonction au sein de notre organisation ?

L'agent de sécurité est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans tous les bâtiments du Parlement fédéral, en collaboration avec la Police militaire.

Responsabilités générales

- vous contrôlez le passage des personnes à toutes les entrées, en utilisant entre autres le détecteur de métaux, le scanner à bagages, le scanner portable et la fouille rapide ;
- vous identifiez les véhicules qui entrent dans le parking et vous contrôlez l'identité du chauffeur ;
- vous veillez à la sécurité lors des événements et vous guidez les délégations importantes ;
- vous intervenez en cas d'incident, sous demande expresse ;
- vous intervenez en cas de menace potentielle ;
- en collaboration avec le service des Relations publiques, vous surveillez les médias ;
- vous exécutez les tâches spéciales que les présidents des assemblées et des commissions demandent ;
- vous exécutez les tâches particulières que le Commandant militaire impose dans la supervision quotidienne des activités.

Qu'attend-on de vous ?

Compétences techniques :

- vous avez les aptitudes physiques pour l'exercice de la fonction ;
- vous avez une bonne résistance, vous pouvez prestez pendant une longue période quand cela est nécessaire ;
- vous avez un Brevet BEPS avec recyclage annuel ;
- vous êtes habitué aux techniques d'observation ;
- vous avez une connaissance de la gestion des conflits ;
- vous êtes familier avec la radiocommunication ;
- vous êtes familier avec l'outil informatique: consulter des documents digitaux; consulter et compléter MS Outlook; manipuler le système de caméras de surveillance; manipuler le système de contrôle d'identité (badges).
- vous avez une bonne connaissance du français et du néerlandais.

Compétences génériques :

- vous pouvez travailler de manière autonome dans un cadre défini déterminé par des consignes écrites ;
- vous connaissez les règles et procédures qui régissent le service et vous vous y tenez (discipline) ;
- vous ajustez votre comportement aux besoins, priorités et objectifs du service (loyauté) ;
- dans des situations émotionnelles fortes, vous êtes capable de gérer vos émotions. Vous êtes capable de contrôler votre comportement, réussissez à maintenir les désirs, les besoins et les pulsions sous contrôle et parvenez à empêcher les aggravations (contrôle de soi) ;
- vous tentez de prévenir les erreurs et effectuez les tâches imposées de manière complète, correcte et consciencieuse (précision) ;
- vous évaluez les situations et les relations et, pouvez donc prévenir les incidents (anticipation) ;
- vous agissez de votre propre chef pour résoudre un problème, au lieu d'attendre. Vous ne restez pas immobile quand quelque chose doit être fait, mais entamez immédiatement une action (prise d'initiative) ;
- vous abordez toujours une situation du point de vue de la sécurité (maturité) ;
- vous aidez et soutenez les collègues et les collaborateurs lorsque cela est nécessaire et prenez en compte leurs besoins et intérêts (collégialité) ;
- vous prenez soin de l'infrastructure et de l'équipement mis à disposition.

Vous rapportez

- aux agents-inspecteurs.
- Au Commandant Militaire en cas d'urgence.

Qui peut participer ?

Les candidats :

- 1° sont citoyens de l'Union européenne ;
- 2° ont une conduite irréprochable (au moment de l'entrée en service éventuelle, vous devez présenter un extrait du casier judiciaire, ancien certificat de bonne vie et mœurs) ;
- 3° jouissent des droits civils et politiques ;

4° sont porteurs d'un diplôme ou certificat d'enseignement secondaire supérieur ,

5° peuvent fournir des preuves qu'ils disposent d'une expérience de trois ans au moins dans le domaine de la sécurité.

La langue du diplôme détermine le rôle linguistique auquel le candidat appartient.

Sont également admis : les diplômes ou certificats d'études obtenus à l'étranger qui, en vertu d'accords ou conventions internationales ou en application de la loi ou du décret, sont déclarés équivalents aux titres précités, de même que les diplômes reconnus conformément à la procédure définie par les arrêtés royaux des 6 et 22 mai 1996 qui prennent en considération les dispositions des directives européennes relatives à un système général de reconnaissance des diplômes.

Ces conditions doivent être remplies à la date limite d'inscription, à savoir au **vendredi 28 avril 2023**.

Quelle est la procédure de recrutement ?

La procédure de recrutement est composée de quatre parties. Chaque épreuve est éliminatoire.

Première épreuve :

- Épreuve écrite visant à évaluer la formation générale des candidats – les questions seront rédigées alternativement en français et en néerlandais (20 points) ;
- Épreuve écrite destinée à évaluer la connaissance du français (20 points) ;
- Épreuve écrite destinée à évaluer la connaissance du néerlandais (20 points).

La première épreuve aura lieu le samedi 3 juin 2023.

Minimum requis : 36/60, avec un minimum de 10/20 dans chacune des trois parties.

Seuls les 25 meilleurs candidats par rôle linguistique seront admis à la deuxième épreuve.

Deuxième épreuve :

- Épreuves physiques précédées d'un test d'aptitude médical.

Minimum requis : être jugé apte.

Troisième épreuve :

- Épreuve orale spécifique dans les deux langues nationales.

Cette épreuve porte sur les compétences générales spécifiques à la fonction. Elle vise à évaluer :

- la connaissance orale du français et du néerlandais ;
- l'adéquation du candidat ou de la candidate avec le profil recherché d'agent de sécurité.

Minimum requis :

- 10/20 pour la connaissance orale des deux langues nationales
- 10/20 pour l'adéquation avec le profil de fonction.

Quatrième épreuve : Interview Star

Interview Star, visant à évaluer la motivation et les compétences génériques suivantes :

- travailler en équipe;
- faire preuve de fiabilité ;
- s'adapter.

Minimum requis : 60% des points, soit 24/40.

Chaque partie de l'examen est éliminatoire. Les lauréats seront classés dans la réserve sur la base des résultats obtenus lors des première, troisième et quatrième épreuves.

Des informations complémentaires relatives à l'examen peuvent être obtenues auprès du service HR (examen@lachambre.be).

Que vous offre la Chambre ?

a) TRAITEMENT - CARRIERE

Le traitement annuel brut indexé de début de carrière est de € 44.235,79 à € 61.484,69, selon l'expérience professionnelle du candidat au moment de son entrée en service.

Après une période d'essai d'un an (au grade d'agent de sécurité) et une évaluation finale positive, le candidat peut être nommé à titre définitif.

La Chambre offre diverses opportunités de changer de fonction au sein de la Chambre après une certaine période. La mobilité interne est possible et même encouragée.

b) PRESTATIONS

Horaire variable.

Travail de nuit et durant les weekends.

c) AUTRES

- Pécule de vacances ;
- Indemnité de fin d'année ;
- La gratuité des transports publics, une indemnité pour frais de déplacement domicile-lieu de travail ou une indemnité vélo ;
- Assurance hospitalisation gratuite pour vous et votre famille et autres assurances ;
- Possibilités d'évolution de carrière ;
- Offre de formation ;
- Régime de vacances avantageux ;
- Restaurant d'entreprise ;
- Possibilités d'activités sportives et de loisirs.

N'hésitez pas à postuler !

d) INSCRIPTION

Les **candidatures** avec **curriculum vitae et copie du diplôme** et **la preuve que vous disposez de trois années d'expérience dans le secteur de la sécurité** doivent être soumises **au plus tard le vendredi 28 avril 2023** :

- de préférence par mail à examen@lachambre.be avec mention du **code VAS2023 dans l'objet** (les mails sans objet sont considérés comme des spams et ne sont pas traités) ;
- par courrier à la Chambre des représentants, service HR, secrétariat des Examens, Place de la Nation 2 – 1008 Bruxelles.

La première épreuve aura lieu le samedi 3 juin 2023.

Les candidatures antérieures doivent être renouvelées.

La Chambre des représentants attache une grande importance à la diversité et souhaite dès lors offrir un environnement de travail où chacun puisse s'épanouir pleinement et valoriser au mieux ses talents et compétences, quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, son handicap, ses convictions religieuses ou son identité culturelle.

C'est notamment dans ce contexte que l'organisation pratique de l'examen pourra, dans des limites raisonnables, être adaptée à la situation des candidats porteurs d'un handicap. La Chambre travaille à cet effet en coopération avec le SPF Bosa (DG R&D - cellule Diversity - WTC III, Bd Simon Bolivar 30/boîte 1, 1000 Bruxelles).

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables, veuillez introduire votre demande par le biais du lien suivant (se connecter > mon dossier > CV > données personnelles).

Lien : <https://travaillerpour.be/fr>

Seuls seront admis aux épreuves de sélection les candidats qui auront renvoyé leur curriculum vitae avec une copie de leur diplôme et la preuve des trois années d'expérience dans le secteur de la sécurité avant la date limite d'inscription et qui remplissent les conditions d'admissibilité.

Le secrétariat des examens accusera réception des candidatures.